

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00261**

**ADHESION A L'« ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA) »**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 30 juin 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 50

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 50

**Membres titulaires présents :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE, M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Rémy GUYOT, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK

**Secrétaire de Séance :**

M. Roland GOUJON

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 12 juillet 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170509-D20170026110-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170712

## DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 06 JUILLET 2017

### ADHESION A L'« ASSOCIATION DES VILLES ET COLLECTIVITES POUR LES COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES ET L'AUDIOVISUEL (AVICCA) »

L'Association des Villes et Collectivités pour les Communications électroniques et l'Audiovisuel fédère les collectivités françaises qui agissent pour l'aménagement numérique des territoires, afin de mutualiser les expériences et peser sur le contexte national. Trente ans d'expérience lui donnent un recul irremplaçable dans les analyses, en particulier sur les questions du jeu des acteurs, de la réglementation, des stratégies et des évolutions technologiques.

L'AVICCA travaille avec les parlementaires, ministères, services de l'État, bureaux d'études, équipementiers, opérateurs, constructeurs, dans le domaine du numérique. En effet, législation peu adaptée, complexité des politiques nationales, poids des logiques privées..., les collectivités se heurtent souvent à des questions lourdes qu'elles ne peuvent faire évoluer qu'en se regroupant pour peser sur les décisions. Le lobbying des collectivités est ainsi rendu possible par des remontées précises de terrain, une synthèse des positions et un appui sur le réseau des élus locaux et des parlementaires impliqués.

L'AVICCA est un interlocuteur reconnu dans l'ensemble de la profession et par les pouvoirs publics (régulateurs, gouvernement, parlement...). Son credo est d'ouvrir le maximum de possibilités pour l'action des collectivités, afin que chacun puisse prendre ses options sur son territoire. L'AVICCA a ainsi obtenu des évolutions significatives du cadre d'action des collectivités (modification du régime d'attribution des licences hertziennes, tarification du génie civil, augmentation des aides nationales pour le passage au THD...).

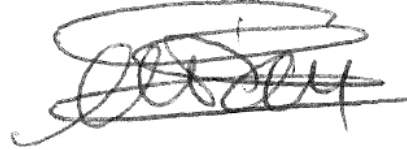
En qualité de membre de l'AVICCA, Saint-Etienne Métropole est sollicitée pour le versement d'une cotisation annuelle 2017 de **5 705 €**.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve l'adhésion de Saint-Etienne Métropole à l'AVICCA ;**
- **autorise le paiement de la cotisation afférente à cette adhésion ;**
- **la dépense correspondante sera imputée sur le compte INUM 6281, destination COTIS-DIN.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU